

CTSD de l'Hérault, 13 mars 2020

Déclaration liminaire du SNALC



Ce CTSD se réunit dans une période troublée. Nous avons déjà évoqué l'actualité lors de notre précédente déclaration, et le SNALC réaffirme aujourd'hui encore sa volonté de lutter contre la réforme des retraites et la paupérisation des métiers de l'enseignement. L'usage du 49.3 n'entame en rien notre combattivité ; personne ne veut de ce texte, et nous userons de tous les moyens légaux pour éviter cette régression sociale.

Quant à la pandémie du Coronavirus, le SNALC s'interroge sur le pilotage des mesures de prévention dans l'Education Nationale. Alors que de nombreuses écoles et collèges du département étaient fermés par arrêté préfectoral, notre ministre a annoncé hier matin aux médias « nous n'avons jamais envisagé la fermeture totale ». Le soir même, le président de la République indiquait au contraire une fermeture de l'ensemble des établissements scolaires, des crèches aux universités. Comment ne pas se questionner sur la crédibilité de nos décideurs dans ces conditions ?

Le SNALC est également indigné par les instructions de certains principaux, qui intiment l'ordre de venir tout de même travailler dans l'établissement, selon l'emploi du temps normal, pour organiser la continuité pédagogique et participer à diverses réunions. Le principe de précaution ne s'appliquerait donc pas aux personnels qui se voient contraints de se rendre sur leur lieu de travail, sans garantie que leurs propres collègues ne sont pas porteurs du virus, ou que les locaux aient été correctement désinfectés ! Certains ont des pathologies qui peuvent les affaiblir, et nous avons tous dans notre entourage des personnes susceptibles d'être plus fragiles... Cela en dit long, une fois de plus, sur le respect dû à notre profession... Nous vous demandons instamment, Mr le DASEN, d'intervenir auprès des écoles et collèges du département, pour protéger les personnels de l'éducation nationale : aucun agent ne doit avoir à se rendre dans un lieu fermé par décision préfectorale. Si enseignement à distance il doit y avoir, c'est à distance qu'il doit se mettre en place.

Concernant l'ordre du jour qui nous réunit, les chiffres ne trompent pas : 15 postes créés contre 32 l'an dernier, et 40 en 2018. Plus d'élèves, mais moins d'adultes pour les encadrer et les accompagner vers la réussite scolaire. Les moyens vont vers les REP+, qui en ont certes besoin, mais nous constatons une dégradation importante depuis plusieurs années en établissements non classés. Ainsi, cette année, le seuil symbolique des 30 élèves par classe sera vraisemblablement dépassé dans l'Hérault dans quelques établissements sans tenir compte de l'accueil matériel de ces classes surpeuplées : en effet, nos locaux ne sont souvent pas adaptés pour accueillir 30 élèves et parfois plusieurs AESH dans la même classe. Les conditions d'apprentissage se dégradent et les conditions de travail de nos collègues deviennent préoccupantes dans plusieurs établissements.

Concernant les postes partagés, nous ne pouvons que constater qu'ils demeurent nombreux. Trop nombreux aussi les BMP de moins de 6h, qui fragilisent la cohésion des équipes dans divers collèges de

l'Héraults. De plus, nous dénonçons les effets pervers de la répartition des dotations, le ration HP/HSA est trop faible qui entraîne des collègues à prendre de nombreuses heures supplémentaires afin de garantir à d'autres, dans leur établissement, suffisamment d'heures poste pour éviter le CSD. Il en est de même pour des demandes de temps partiel qui ne sont formulées que pour éviter un complément de quelques heures ailleurs alors même que des collègues ont des heures supplémentaires dans la discipline ! Les heures supplémentaires étant moins bien rémunérées que les heures poste, nous comprenons que ces aberrations ne sont que la conséquence d'une gestion comptable, qui ne prend nullement en compte la réalité de terrain et les conditions de travail des agents...

Nous réitérons également une demande faite déjà l'an dernier : en plus du document habituel sur l'évolution de certains postes, nous souhaiterions avoir la carte de l'ensemble des postes partagés sur le département de l'Hérault, ce qui permettrait d'avoir une vision globale des conditions d'exercice de nos collègues et de pouvoir proposer des améliorations plus efficaces en groupe de travail.